St-Quentin La Tour, 03/11/2020

Madame la Préfète Chantal Mauchet
2 Rue de la Préfecture Préfet Claude Erignac,
09007 FOIX

Objet : Autorisation de chasser sous dérogation

Madame la Préfète,

L'accroissement des dégâts de grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf) devient insupportable et préoccupant en Ariège, à la fois par ceux qui les subissent (agriculteurs) et pour ceux qui les indemnisent (fédération départementale des chasseurs).

De plus, certaines espèces autres que grand gibier peuvent occasionner de sérieux dégâts ou présenter des risques sanitaires graves et nécessitent d'être elles aussi régulées (lapins, corbeaux, ragondins,…).

Ainsi, la Coordination Rurale de l'Ariège vous demande d'accorder les possibilités de dérogations les plus larges possibles, afin d'éviter que la situation ne s'aggrave davantage.

Ne pas accorder de dérogations risquerait de compliquer très sérieusement une situation déjà difficilement tolérable pour les agriculteurs, d'autant que nous sommes dans une année de glandées abondantes, favorables au développement des populations de sangliers.

Depuis l'arrivée du coronavirus, le nombre de chasseurs actifs diminue, certains ayant suspendu leur loisir par peur d'une contamination par le virus. Il faut donc tout mettre en œuvre pour les inciter à reprendre leur activité de régulation.

Certain de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Yann de Kerimel
Président de la CR 09

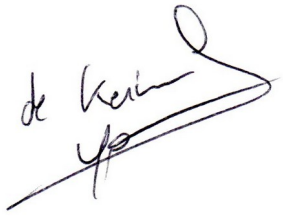

Coordination Rurale de l'Ariège
122 Avenue de Lavaur – 31500 Toulouse
Tél. : 06 73 56 51 82 – E-mail : midipyrenees@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr